

Extrait du EzoOccult le webzine d'Hermès

<http://www.esoblogs.net>

L'ORDRE DES ELUS COHEN ET SA FILIATION par AURIFER

- Sociétés - Martinisme & Martinésisme -



Date de mise en ligne : samedi 20 novembre 2004

EzoOccult le webzine d'Hermès

« La précision de la Cérémonie ne suffit pas seule Il faut une grande exactitude et sainteté de conduite de vie, il faut une préparation spirituelle faite par la Prière, la Retraite, le jeûne et la Méditation... »

(Martinez de Pasqually : « Extrait de Préparation et de Précaution pour une Réception de Réau + ». Mss. du 18^e siècle, coll. Privée).

Le but poursuivi par J.B. Willermoz était atteint. La Classe secrète des grades supérieurs était créé, et il avait officiellement autorisation de cultiver, dans le mystère, sa doctrine propre. Le Convent des Gaules venait de transformer les directoires français de la Stricte Observance Templière en une société mystique, fort éloignée de l'Institution allemande dont ils se réclamaient.

Acceptant sans discussion les Explications ténébreuses qu'il avait fait exposer, les Frères s'étaient mis à sa discrétion. Le tout était joué. Malgré ses affectations de modestie, le Chancelier de Lyon était devenu le maître d'un Ordre Maçonique nouveau, le vrai Supérieur Inconnu des « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte »...(Alice Joly : « Un mystique lyonnais et les Secrets de la [Franc-maçonnerie](#)

[Apparue en Écosse\[2\] puis en Angleterre au XVIIe siècle, elle se décrit, suivant les époques, les pays et les formes, comme une « association essentiellement philosophique et philanthropique », comme un « système de morale illustré par des symboles » ou comme un « ordre initiatique ». Organisée en obédiences depuis 1717 à Londres, la franc-maçonnerie dite spéculative - c’est-à-dire philosophique - fait référence aux Anciens Devoirs de la maçonnerie dite opérative formée par les corporations de bâtisseurs qui édifièrent, entre autres, les cathédrales.\[3\]](#)

[Elle prodigue un enseignement ésotérique, adogmatique et progressif à l’aide de symboles et de rituels. Elle encourage ses membres à œuvrer pour le progrès de l’humanité, tout en laissant à chacun de ses membres le soin de préciser à sa convenance le sens de ces mots\[4\]. La bienfaisance est l’un de ses moyens d’action\[5\]. Sa vocation se veut universelle\[6\] bien que ses pratiques et ses modes d’organisation soient extrêmement variables selon les pays et les époques\[7\]. Elle réunit, dans de nombreux pays répartis sur toute la surface du globe, des personnes qui se sont donné pour but de travailler à leur amélioration spirituelle et morale.](#)

[Elle s’est structurée au fil des siècles autour d’un grand nombre de rites et de traditions, ce qui a entraîné la création d’une multitude d’obédiences qui ne se reconnaissent pas toutes entre elles. Elle a toujours fait l’objet de nombreuses critiques et oppositions, aux motifs très variables selon les époques et les pays.»](#), 1730-1824 ». Maçon, 1938,p, 120)

DE LA SUCCESSION DE L'ORDRE DES ELUS COHENS par AURIFER

Dans une plaquette éditée en 1948 et intitulée « Le [Martinisme](#) Contemporain et ses véritables origines » nous avons tenté de démontrer que la filiation Martiniste attribuée à L.C. du Saint-Martin était, historiquement, plus que douteuse. Nous croyons bien y être parvenu, et aujourd'hui, c'est encore sans hésitation que nous en revendiquons, en sa plus grande partie, l'argumentation. Toutefois, il est un point, que la suite de nos études et de nos recherches historiques en matière d'illuminisme nous a permis d'étudier plus particulièrement, et qu'il importe de préciser à son tour. C'est celui des rapports entre la [Franc-maçonnerie](#)

[Apparue en Écosse\[2\] puis en Angleterre au XVIIe siècle, elle se décrit, suivant les époques, les pays et les formes, comme une « association essentiellement philosophique et philanthropique », comme un « système de morale illustré par des symboles » ou comme un « ordre initiatique ». Organisée en obédiences depuis 1717 à Londres, la franc-maçonnerie dite spéculative - c’est-à-dire philosophique - fait référence aux Anciens Devoirs de la maçonnerie dite opérative formée par les corporations de](#)

[bâisseurs qui édifièrent, entre autres, les cathédrales.\[3\]](#)

[Elle prodigue un enseignement ésotérique, adogmatique et progressif à l'aide de symboles et de rituels. Elle encourage ses membres à œuvrer pour le progrès de l'humanité, tout en laissant à chacun de ses membres le soin de préciser à sa convenance le sens de ces mots\[4\]. La bienfaisance est un de ses moyens d'action\[5\]. Sa vocation se veut universelle\[6\] bien que ses pratiques et ses modes d'organisation soient extrêmement variables selon les pays et les époques\[7\]. Elle réunit, dans de nombreux pays répartis sur toute la surface du globe, des personnes qui se sont donné pour but de travailler à leur amélioration spirituelle et morale.](#)

[Elle est structurée au fil des siècles autour d'un grand nombre de rites et de traditions, ce qui a entraîné la création d'une multitude d'obédiences qui ne se reconnaissent pas toutes entre elles. Elle a toujours fait l'objet de nombreuses critiques et oppositions, aux motifs très variables selon les époques et les pays."> Rectifiée et les Elus-Cohen](#)

[L'Ordre des Élus Coëns recourt à une symbolique tout à fait particulière basée sur la doctrine rendue publique par Martines de Pasqually, son dirigeant dans nos régions. Ainsi les Élus Coëns sont des hommes conscients de la place originelle de l'homme et de sa destinée initiale. Ils sont également conscients de ce qu'il lui est advenu suite à la faute d'Adam, ou péché originel pour avoir imité la création divine. Ils ont donc pour rôle de rétablir l'homme dans ses vertus premières, c'est-à-dire le réconcilier avec son Créateur, et par là, progressivement, réintégrer l'univers créé dans l'immensité divine.">, celui des similitudes entre les « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte » et les dignitaires du second Ordre.](#)

J.B. Willermoz, Réau-Croix dans l'Ordre des [Cohen](#)

[L'Ordre des Élus Coëns recourt à une symbolique tout à fait particulière basée sur la doctrine rendue publique par Martines de Pasqually, son dirigeant dans nos régions. Ainsi les Élus Coëns sont des hommes conscients de la place originelle de l'homme et de sa destinée initiale. Ils sont également conscients de ce qu'il lui est advenu suite à la faute d'Adam, ou péché originel pour avoir imité la création divine. Ils ont donc pour rôle de rétablir l'homme dans ses vertus premières, c'est-à-dire le réconcilier avec son Créateur, et par là, progressivement, réintégrer l'univers créé dans l'immensité divine.">, membre de son Tribunal Souverain, fut par la suite le chef véritable de la Stricte Observance Templière en France. Il en porta les titres et les transmit en son nom. Mais un jour, profitant du Convent National de Lyon, en 1778, il en fit modifier non seulement les éléments principaux, mais encore substitua au « Chevalier du Temple » de la Stricte Observance, un nouveau vocable : celui de « Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte. »](#)

Mieux encore, il constitua, au sein de ceux-ci, c'est-à-dire, au sein de l'Ordre Intérieur, une classe secrète complémentaire, composée de deux nouveaux grades : le « Chevalier Profès » et le « Chevalier Grand-Profès ». Nul n'ignore que, dans les Ordres Religieux et dans les Ordres Chevaleresques, le Profès et le Grand-Profès sont des religieux qui ont prononcé des vœux d'ordre et ainsi quitté le noviciat. On ne saurait mieux souligner que Willermoz a un plan bien à lui, longuement mûri, et qu'on ne saurait lui nier une arrière-pensée fort nette en cette modification considérable. L'histoire de la « Stricte Observance Templière » pourra être étudiée avec fruit dans l'ouvrage d'Alice Joly : »Un Mystique Lyonnais et les Secrets de la [Franc-maçonnerie Apparue en Écosse\[2\] puis en Angleterre au XVIIe siècle, elle se décrit, suivant les époques, les pays et les formes, comme une « association essentiellement philosophique et philanthropique », comme un « système de morale illustré par des symboles » ou comme un « ordre initiatique ». Organisée en obédiences depuis 1717 à Londres, la franc-maçonnerie dite spéculative - c'est-à-dire philosophique - fait référence aux Anciens Devoirs de la maçonnerie dite opérative formée par les corporations de bâisseurs qui édifièrent, entre autres, les cathédrales.\[3\]](#)

[Elle prodigue un enseignement ésotérique, adogmatique et progressif à l'aide de symboles et de rituels. Elle encourage ses membres à œuvrer pour le progrès de l'humanité, tout en laissant à chacun de ses membres le soin de préciser à sa convenance le sens de ces mots\[4\]. La bienfaisance est un de ses](#)

[moyens d'organisation](#) soient extrêmement variables selon les pays et les époques[7]. Elle réunit, dans de nombreux pays répartis sur toute la surface du globe, des personnes qui se sont donné pour but de travailler à leur amélioration spirituelle et morale.

[Elle est structurée au fil des siècles autour d'un grand nombre de rites et de traditions, ce qui a entraîné la création d'une multitude d'obédiences qui ne se reconnaissent pas toutes entre elles. Elle a toujours fait l'objet de nombreuses critiques et oppositions, aux motifs très variables selon les époques et les pays.](#)">, 1730-1824".

Or, voici comment J.B. Willermoz présente le plan qu'il avait conçu, ses raisons, d'être et sa réalisation. Dans une lettre du 12 octobre 1781, adressée au Prince de Hessel-Cassel, écrite ainsi sept années après la mort de don Martinez de Pasqually, il s'exprime ainsi : « Au commencement de l'année 1767, j'eus le bonheur d'acquérir mes Premières connaissances dans l'Ordre dont j'ai fait Mention ci-devant à Votre Altesse Sérénissime. Celui qui me les donna étant favorablement prévenu pour moi par ses informations et examens, m'avança rapidement et j'obtins les six premiers degrés (1). Un an après, j'entrepris un autre voyage en cette intention et j'obtins le septième et dernier (2), qui donne le titre et le caractère de chef dans cet Ordre. Celui de qui je l'ai reçu se disait être l'un des sept Chefs Souverains Universels de l'Ordre, et a souvent prouvé son savoir par des faits.

« En suivant ce dernier, j'eus reçu en même temps le pouvoir de conférer les degrés inférieurs (3), en me conformant pour cela à ce qui me fut prescrit.

"Cependant je n'en fis nul usage pendant quelques années, que j'employais à m'instruire et à fortifier, autant que mes occupations civiles purent me le permettre. Ce fut seulement en 1772 que je commençais à recevoir mon frère médecin, (4) et peu après les frères Paganucci et Périssé du Luc, que Votre Altesse, aura vus sur le tableau des Grands-Profès. Et ces trois sont devenus depuis lors mes confidents pour toutes les choses relatives que j'ai eu la liberté de confier à d'autres.

« Il est essentiel que je prévienne Votre Altesse Sérénissime que les degrés du dit Ordre renferment trois parties. » Les trois premiers degrés (5) instruisent sur la nature divine, spirituelle, humaine et corporelle, et c'est précisément cette instruction qui fait la base de celle des Grands-Profès. Votre Altesse Sérénissime, pourra la reconnaître par leur lecture.

« Les degrés suivants (6) enseignent la théorie cérémonielle préparatoire à la pratique, qui est exclusivement réservée au septième et dernier (7). » Ceux qui sont parvenus à ce degré, dont le nombre est très petit, sont assujettis à des travaux ou Opérations particulières qui se font essentiellement en mars et en septembre. Je les ai pratiqués constamment et je m'en suis bien trouvé... »

Un peu plus loin, Willermoz nous dit encore ceci :

"Quant aux instructions secrètes (des Grands-Profès), mon but, en les rédigeant, fut de réveiller les Maçons de notre Régime (la Stricte Observance Templière, ou Maçonnerie Ecossoise Rectifiée), de leur fatal assoupissement. Lié d'une part par mes propres engagements (8) et retenu de l'autre par la crainte de fournir des aliments à une frivole curiosité, ou de trop exalter

(1) Apprenti-Cohen

[L'Ordre des Élus Coëns recourt à une symbolique tout à fait particulière basée sur la doctrine rendue publique par Martines de Pasqually, son dirigeant dans nos régions. Ainsi les Élus Coëns sont des hommes](#)

[consicents de la place originelle de l'homme et de sa destinée initiale. Ils sont également conscients de ce qu'il lui est advenu suite à la faute d'Adam, ou péché originel pour avoir imité la création divine. Ils ont donc pour rôle de rétablir l'homme dans ses vertus premières, c'est-à-dire le réconcilier avec son Créateur, et par là, progressivement, réintégrer l'univers créé dans l'immensité divine.">](#)

Compagnon-Cohen, Maître-Cohen, Grand-Architecte, Chevalier d'Orient, Commandeur d'Orient.

(2) Réau-Croix.

(3) Apprenti-Cohen, Compagnon-Cohen, Maître-Cohen.

(4) Pierre-Jacques Willermoz, médecin et Alchimiste.

(5) Apprenti-Cohen Compagnon-Cohen, Maître-Cohen (Classe du Porche)

(6) Grand-Architecte, Chevalier-d'Orient, Commandeur d'Orient

(7) Réau-Croix.

(8) Dans l'Ordre des Cohen, et à l'égard de don Martinez de Pasqually

Certaines imaginations si on leur présentait les plans d'une théorie qui annoncerait une pratique, je me vis obligé d'en faire aucune mention, et même de ne présenter qu'un tableau très raccourci de la nature des êtres, de leurs rapports respectifs, ainsi que des divisions universelles ...

Or, une lecture et un examen plus attentifs de cette lettre nous ont permis de constater que Willermoz, afin d'écartier la trop pressante curiosité du Prince de Hesse-Cassel, n'a pas dit l'exacte vérité. Faut-il l'en blâmer ? Nous ne le croyons pas, car sa prudence a été utile et a protégé l'Ordre des Cohen longtemps après sa mort.

Tout d'abord il est inexact que Willermoz ne put transmettre que les degrés inférieurs de l'Ordre. En tant que Réau-Croix... Il avait le Pouvoir de faire un Réau-Croix... évidemment !

C'est Bacon de la Chevalerie, Substitut du Grand-Souverain de l'Ordre, qui l'ordonna les 11, 12 et 13 mai 1768. Les « Statuts Secrets des Réaux-Croix », que nous possédons par le manuscrit du 18ème siècle qui est en nos archives, nous disent en effet ceci, au chapitre intitulé « Extrait de Préparation et de Précaution pour une réception de Réaux-Croix ».

« S'il y a plusieurs Réaux-Croix ensemble, les trois opérations seront faites par deux d'entre eux et par le député pour cette adoption qui fera la dernière ». "Celui qui reçoit un Réau-Croix, surtout dans les temps hors du l'ordinaire, doit prévenir tous les Réaux-Croix absents, assez de temps à l'avance pour qu'ils puissent se joindre de leur côté, et aussi pour qu'ils puissent ensuite reconnaître, la légitimité de la réception. »

Ainsi, on le voit par ces articles, l'Ordination de Réau-Croix est répétée trois fois, soit par le Réau-Croix Ordonnateur, soit par trois affiliés du même grade, chacun à leur tour. Mais il est faux que Willermoz, en tant que Réau-Croix, n'ait pu transmettre que les degrés inférieurs de l'Ordre.

De plus, Willermoz n'est pas un simple Réau-Croix. En sa lettre du 20 juin 1768, don Martinez de Pasqually, lui donna ses titres dans l'Ordre des Cohen : "Inspecteur Général de l'Ordre ... Juge Souverain. . . Conducteur et Commandeur en Chef des Colonnes d'Orient et d'Occident de notre Grande-Mère Loge... »

Ainsi que le note Gérard va Rijnberk en son livre « Martinez de Pasqually, page 99 du tome 1, il est certain qu'en 1774 Willermoz ordonna Réau-Croix sa soeur, Mme Provensal ! Et pourtant, don Martinez de Pasqually était opposé à la présence des femmes dans l'Ordre celle-ci fut certainement Tunique femme Réau-Croix.

Nous lisons en effet en la lettre du 12 octobre 1773 adressée à Willermoz :

"Je vous prie de l'embrasser pour moi, de même que votre chère soeur de qui l'on m'a fait éloge du désir qu'elle a de parvenir au but de la Chose. Comme je pense que vous lui avez donné des instructions relatives à la Chose, et qu'elle en a profité comme on me l'assure, je vous exhorte à la cultiver en attendant que je puisse vous envoyer ce qu'il faut pour sa réception et l'Ordre pour la recevoir, ce qui est ici tout prêt à son sujet. »

Ensuite dans cette même lettre du 12 octobre 1781, adressée au Prince de Hesse-Cassel, Willermoz déclare qu'il n'a pu communiquer des instructions théurgiques aux Profès et aux Grands-Profès, puisqu'il ne peut, (soi-disant, on l'a vu !) communiquer les grades Cohen au-delà du Maître-Cohen.

Or, c'est par erreur, commise par tous les historiens du [Martinisme](#), (et par nous également), que de soutenir que la Classe du Porche (Apprenti, Compagnon, et Maître-Cohen), était purement théorique. La pratique des opérations commençait déjà au Maître-Cohen car, dans le manuscrit du 18^{ème} siècle déjà cité, nous trouvons un Chapitre de la Rituélie Générale intitulé : « Invocation dite des Maîtres-Cohen.

Et cette Invocation comporte, au bout d'un certain temps, réservé à des prières adressées à Dieu, une véritable évocation des Esprits Planétaires, succédant à l'invocation des Esprits Célestes :

« O Vous tous, Esprits qui habitez et parcourez les Régions Célestes et Terrestres, je vous conjure tous + + + +, par le Saint Nom de l'Eternel, de vous rendre en aspect de moi, visiblement et invisiblement, dans les Angles de ce travail, que j'ai consacré pour être votre demeure et celle de Vos Intellects pour que vous ayez à marquer par quelque Caractère, Hiéroglyphe, ou autre figure de Feu, la convention que j'ai contractée avec vous Telle qu'elle est tracée dans les cercles... »

Ainsi donc, pour toutes ces raisons, Willermoz a pu transmettre autre chose, dans cette classe secrète des Profès et des Grands-Profès, que les bas degrés de l'Ordre des Cohen. Il en avait le Pouvoir.

L'a-t-il fait ? En un mot, est-ce bien dans l'Ordre Intérieur et en sa classe secrète que l'on peut retrouver la réelle et authentique filiation du [Martinisme](#) véritable ? Nous répondrons oui et nous donnerons nos raisons.

Tout d'abord, il est certain que l'Ordre Intérieur, les Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte", ne constituait plus en réalité une organisation maçonnique.

Dans le Rituel de 1778, aussi bien celui reproduit par Doinel (alias Jean Kostka) dans « Lucifer démasqué » (Paris 1895), que dans les deux manuscrits que nous avons eu l'occasion de voir et de recopier, nous constatons que le titre exact est celui de « Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte du Saint-Sépulcre de Jérusalem en Palestine, Chevalier du Parfait Silence, Silencieux Inconnu ». Nous retrouvons là les deux lettres fatidiques du Martinisme de tradition : Si dans le cours du Rituel, nous rencontrons cette phrase étrange :

« Le Voile des Symboles va donc tomber pour vous, et les ombres maçonniques qui vous environnaient vont, elles aussi, disparaître à leur tour. Vous allez enfin connaître l'Ordre respectable qui a ainsi perpétué son existence secrète au sein de la Franc -Maçonnerie. »

Cette phrase existait déjà dans le Rituel de réception de « Chevalier du Temple » de la Stricte Observance Templière.

Conservant cette filiation, mais modifiant le nom de ce grade, Willermoz donne à ce texte une toute autre signification ! Le Rituel est le même, mais ce n'est plus l'Ordre du Temple qui perpétue son existence au sein de, la Franc-maçonnerie, c'est celui des Elus-Cohen....

Cet Ordre n'est pas maçonnique, puisqu'il y perpétue son existence, il est (dans la Stricte Observance), chevaleresque. Avec Willermoz, il est chevaleresque (par sa source), mais initiatique et occultiste par les enseignements de sa Classe Secrète, perpétuant l'Ordre des Elus-Cohen.

Dans la même lettre au Prince Hasse-Cassel, déjà citée Willermoz reconnaît que ce milieu n'est pas nécessairement et spécifiquement maçonnique :

« De plus, quoi il existe ici (1) depuis neuf à dix ans (2) une petite société, composée de ceux que j'ai reçus à divers degrés dans l'Ordre que je professe, laquelle n'est connue que de ceux qui la forment, maçons et autres, cependant, quelques frères qui sont aujourd'hui Grands-Profès... »

Ce caractère mixte, (parfois maçonnique parfois non maçonnique) des « Chevaliers-Bienfaisants de la Cité Sainte" d'autrefois, nous a été confirmé par deux hauts dignitaires du Rite Ecossais Rectifié, et l'un d'eux était le docteur Camille Savoie, Grand Prieur des Gaules. Il n'en est plus ainsi maintenant en ces milieux. Nous avons eu l'occasion de faire comparer les Rituels, ceux du 18 ème siècle et ceux de notre époque. Il y a des différences considérables. Et on y chercherait vainement un écho du Martinisme ancien, sauf peut-être dans les « Catéchismes » des grades bleu et vert.

Il ne demeure que la filiation, régulière au point de vue administratif et obédientiel, des « Chevaliers-Bienfaisants de la Cité Sainte », mais il n'y a plus aucune trace des Profès et des Grands-Profès.

Au cours d'un entretien du 28 juin 1946, le docteur Vibaux, qui fut Grand-Chancelier de cet Ordre, nous déclara qu'il avait effectué des recherches sérieuses en ce domaine, et qu'il avait dû conclure :

a) qu'aucun dignitaire du Rite Rectifié ne possédait de nos jours ce grade ;

b) qu'il disparut quelques années après sa création ;

c) qu'on ne retrouva jamais de Rituel de sa Transmission,

S'il y en eut jamais.

Ceci prouve que la Classe Secrète était vraiment secrète, et que les Rituels étaient soigneusement recueillis à la mort des dépositaires, et que de plus on ignorait leurs noms, pour la plupart.

Il est également possible que le caractère occultiste, mystique et chrétiens de cette Classe ait incité les éléments plus rationalistes de l'Ordre ordinaire à la supprimer peu à peu.

1 - à LYON

2 - depuis 1771

D'autant que, selon Lagrèze, qui nous l'affirma oralement, il était de tradition en certains chapitres, de relever (le Prieur dixit) le nouveau « Chevalier Bienfaisant » de ses serments purement maçonniques... Il ne devait demeurer assujéti qu'à sa promesse d'Ordre. Et ce fait nous fut confirmé par Camille Savoie, Grand-Prieur des Gaules.

Ainsi donc nous pouvons déjà conclure :

1°)- En constituant, au Convent de, Lyon 1778, l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte », (dit encore Ordre Intérieur), Willermoz a entrepris de perpétuer, avec l'Ordre de sa Classe Secrète, l'Ordre des Elus-Cohen, qui lui tenait tellement à coeur qu'il demeura toute sa vie fidèle à ses mystérieux « Travaux ».

2°)- Si la Maçonnerie Ecossaise Rectifiée actuelle est en possession par voie obédientielle et maçonnique régulière du premier et du second degré de cet Ordre Intérieur (Ecuyer-Novice et Chevalier Bienfaisant de la Cité, Sainte), elle n'en a conservé ni l'esprit (qui était le le Martinisme) ni la lettre (qui consistait dans les Travaux). De plus, ses Rituels, bien qu'affirmés conformes à ceux de 1778, ne le sont plus en réalité. Pour cela il serait possible de lui-contester une véritable régularité...

3°)- Ordre initiatique, d'esprit Martiniste, nous ne sommes pas là devant une organisation uniquement et spécifiquement maçonnique, à l'origine de l'Ordre Intérieur.

4°)- Conclusion de ce qui précède, la Maçonnerie Rectifiée ne saurait prendre ombrage de ce qu'il existe, en dehors d'elle, non seulement des filiations de « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte », mais encore des filiations de ceux-ci qui se réclament uniquement d'un retour au Martinisme de Tradition, c'est-à-dire un Martinisme Opératif.

5°)- Amputée des deux grades de sa Classe Secrète, ceux de Profès et de Grand-Profès, la Maçonnerie Rectifiée ne possède plus qu'un degré sur trois en son Ordre Intérieur. Et le caractère de neutralité qu'elle lui donne lui permet plus de pouvoir les rétablir, car :

6°)- Un Profès et un Grand-Profès est nécessairement l'affilié qui a prononcé des voeux dans une quelconque religion. Et à l'origine, l'Ordre Intérieur était exclusivement ouvert aux candidats appartenant à une des branches diverses du Christianisme. La doctrine qui y était enseignée était celle d'Origène, en fait. Or, à notre époque, la Maçonnerie Rectifiée ne retient, du Christianisme, que son aspect humanitaire et social, en dehors de toute mystique et à plus forte raison d'[occultisme](#).

7°)- C'est donc l'Église Gnostique qui peut, parce que détentrice incontestable et incontestée de la « succession apostolique », donner à des « Chevaliers Bienfaisants » la possibilité de rétablir cette Profession de nos jours disparue.

Nous ne pensons pas en effet que l'Eglise latine, ou telle autre des Eglises d'Orient, consentirait à transmettre les pouvoirs d'ordre (Exorcistat, Accolytat), nécessaires aux membres d'une organisation Martiniste opérative.... Et

encore moins le pouvoir de transmission de ceux-ci...

Or, dans l'ouvrage de Probst-Biraben, (docteur es-lettres, professeur honoraire de l'Université, lui-même « Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte »), intitulé « Les Mystères des Templiers ». Nous lisons ceci-page 12 :

« Ni chez les Chrétiens, ni chez les Musulmans, un Ordre ne saurait se fonder sans »consécration« de la part d'un.. Personnage qualifié, lui-même consacré par transmission de pouvoirs depuis les Apôtres ou les Prophètes. Hugues de Payens et Geoffroy de Saint-Omer, la reçurent du Patriarche Théocletès, issu (par succession apostolique), de Saint-Jean l'Evangéliste. Ce qui explique en partie leur culte pour Saint-Jean et la doctrine du Johanisme qu'ils ont la réputation d'avoir professé... »

« Ils prononcèrent les trois vœux d'obéissance, de Pauvreté, et de Chasteté ensuite, devant le prélat catholique de la ville sainte, Garimond, et prêtèrent en même temps serment de garder les routes suivies par les pèlerins, de défendre ceux-ci à la fois contre les Infidèles et contre les pillards, nombreux dans la Palestine du XII^e siècle... »

Nous pensons donc que si la régularité maçonnique administrative manque, (et cela on peut facilement l'admettre), à l'organisation Martiniste opérative moderne, recréée en 1943, possédant une existence légale officielle depuis 1945 sous le nom d'ORDRE DES ELUS - COHEN

Elle possède du moins une filiation initiatique régulière et incontestable, qu'elle peut prouver, depuis J.B. Willermoz derrière lui Martinez de Pasqually, par le canal des « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte », et elle possède, en plus, par les pouvoirs d'ordre conférés à certains de ses hauts dignitaires par l'Eglise Gnostique, la possibilité de créer de nouveau des Profès et des Grands-Profès. C'est à dire d'ordonner en vertu, de la succession apostolique, des membres soigneusement choisis, aussi bien que ceux qui le furent au 18^{ème} siècle, et d'en faire des Théurges, car, n'oublions pas, en effet, que cette succession unit à la fois le Sacerdoce selon Melchisedec et le Sacerdoce selon Aaron.

Et si, au 18^{ème} siècle, le changement de dénomination que le Convent de Lyon -de 1778 fit subir aux. « Chevaliers du Temple » de la Stricte Observance en les transformant en "Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte, en leur imposant une mystique secrète, étrangère à la maçonnerie ordinaire, ne leur fit pas perdre leur régularité, on peut alors admettre qu'il en est de même pour ceux d'aujourd'hui. Ils ne font alors qu'effectuer un véritable retour à la forme primitive, un véritable « pèlerinage aux sources »...

Or, il est certains faits qui, dès l'origine de la résurgence de 1943, vinrent confirmer le-bien-fondé et la valeur (sinon la régularité) de cette filiation « Willermoziste » au sein des Elus-Cohen ainsi reconstitués.

1°)- Ce fut le Frère Georges Lagrèze qui fut à l'origine de cette renaissance de l'Ordre. Or, il était :

- a)- Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte, membre du Grand-Prieuré des Gaules, (photographie de sa carte existe en nos archives) ;
- b)- Chevalier du Temple, (Rite Priméval Suédois), membre de la Grande Loge de Danemark ;
- c)- Réau-Croix de la filiation affirmée par J. Bricaud, et qui est malheureusement douteuse, ainsi que nous, l'avons expliqué en notre plaquette précitée ;

d)- [Rose-Croix](#) d'Orient, cet Ordre qui aurait été à la genèse des Elus-Cohen, du 18ème siècle et de la Compagnie des Philosophes Inconnus de cette même, époque.

2°)- Le Docteur Camille Savoie, Grand-Prieur des Gaules, Prieur des « Chevaliers de la Cité Sainte » pour la France, accepta, en 1943, dès la résurgence de l'Ordre des Elus-Cohen, la charge de Grand-Maître d'Honneur de cet Ordre. A sa mort, le diplôme affirmant cette qualité fut, avec ses autres Chartes et Patentes maçonniques, déposé aux archives du Suprême Conseil du Rite Ecossais, à la Grande Loge de France.

3°)- Le même docteur Savoie, dès qu'il eut appris de Lagrèze le réveil des Cohen et l'utilisation (notamment) de la filiation des « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte », nous demanda de ne pas faire d'imprudences (nous étions alors sous l'occupation allemande et le Gouvernement de Vichy), ajoutant : « Après la guerre, ie vous régulariserai... » Il prouvait ainsi notre « armement » par Lagrèze.

4°)- La preuve de ce dernier point est aisément établie si l'on, se souvient qu'il accepta de figurer dans la déclaration, officielle de l'Ordre des Elus-Cohen, faite à la Préfecture, de Police de Paris, au Bureau des Associations, fin 1944, en tant que Grand-Maître d'Honneur, et qu'il contresigna notre nomination par lagrèze, de Substitut Grand Maître de l'Ordre.

5°)- Il tint par la suite à constituer lui-même, assisté de deux autres « Chevaliers Bienfaisant de la Cité Sainte » en février 1945, une Loge Ecossaise Rectifiée, dénommée « L'Arche d'Alliance », loge de Saint-Jean qui devait servir de base aux grades -bleus- de l'Ordre des Elus-Cohen. Il en nomma les Officiers « ad vitam » et nous désigna ainsi comme Vénérable à Vie de la dite Loge.

6°)- il accepta la charge de vénérable d'Honneur de cette même Loge et assista à toutes les tenus de 1945 en cette qualité. Son sautoir de Vénérable d'Honneur, (bleu pâle-bordé d'argent), lui fut offert par l'atelier, et doit actuellement se trouver, avec les autres souvenirs de cet illustres Maçon, aux archives de la Grande Loge de France. De toutes choses, des témoignages manuscrits, documents officiels et indiscutables, demeurent, sans pour cela omettre celui oral des survivants de cette époque, qui a également sa valeur, lui aussi.

Pour toutes ces raisons, L'Ordre des Elus-Cohen ainsi réveillé, s'estime autorisé à revendiquer, lui aussi, et sans pour cela la dénier chez les autres rameaux d'esprit différent, la filiation mystérieuse que Jean-Baptiste Willermoz avait voulu et avait réussi à inclure dans l'Ordre Intérieur des « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte ».

Ceci au même titre que celle attribuée à Louis-Claude de Saint-Martin, et analysée en notre ouvrage « le Martinisme » Texte rédigé le 2 octobre 1958, anniversaire du second centenaire de la fondation de l'Ordre, des Elus-Cohen par don Martinez de Pasqually et douzième jour après celui de sa mort à Saint-Domingue.

In Memoriam.

"Requiem aeternam dona ei Domine, et lux perpétua luceat ei.

AURIFER